

CONCOURS - EXAMENS

Portant liste nominative des candidats admis
**AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2023**

Catégorie B : Femme/Homme

dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'arrêté n°2022-743 du 13 juillet 2022, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-645 du 17 mai 2023, portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2023,

VU l'arrêté n°2023-656 du 22 mai 2023, portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2023,

VU l'arrêté n°2023-659 du 22 mai 2023 portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2023,

VU l'arrêté n°2023-722 du 30 mai 2023, portant levée de réserve pour les candidats admis à concourir sous réserve aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2023,

VU l'arrêté n°2023-824 du 10 juillet 2023, portant liste nominative des candidats admissibles aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-931 du 8 septembre 2023 portant liste nominative des examinateurs complémentaires pour l'épreuve d'admission des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2023,

VU la délibération du jury réuni le 28 septembre 2023,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des candidats déclarés admis aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2023, spécialités bibliothèque, musée et archives, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 32 candidats, répartis par voie de concours et spécialité, comme suit :

Voie de concours	Bibliothèque	Musée	Archives	TOTAL
Concours externe :	12	3	9	24
Concours interne :	5	1	1	7
3ème concours :	1			1
Total	18	4	10	32

La liste nominative des candidats admis, par voie de concours et spécialité, et par ordre alphabétique, est établie comme suit :

Concours EXTERNE - Spécialité BIBLIOTHEQUE

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
CHARDRON PIERRE-JACQUES	
CHUPIN LUCIE	DUMONT
CLAUDOT MARGAUX	CLAUDOT
DELAMAIRE-PELTIER MILENE	DELAMAIRE
GESTIN GWENOLE	GESTIN
HONNEUR CATHERINE	HONNEUR
LODE GAËLLE	
MAUDET AURELIE	
PINEAU VIRGINIE	BROSSEAU
RICHEUX DELIA	RICHEUX
SOURTY CLEMENCE	SOURTY
TRANCART BENEDICTE	

Nombre d'admis : 12 candidats

Concours INTERNE - Spécialité BIBLIOTHEQUE

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
AUDUREAU VALERIE	VISDELOUP
BESQUEUT MICHAEL	BESQUEUT
HEMOUR IVANNA - ANDREYA	KHYLYA
MAHÉ MARINA	
SAVARY PERRINE	

Nombre d'admis : 5 candidats

TROISIEME CONCOURS - Spécialité BIBLIOTHEQUE

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
LE MERRER PASCALE	LE MERRER

Nombre d'admis : 1 candidat

Concours EXTERNE - Spécialité MUSEE

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
BIRON CAROLE	
FOUBERT AGATHE	FOUBERT
SOULA MARIE-AGNES	SOULA

Nombre d'admis : 3 candidats

CONCOURS INTERNE - Spécialité MUSEE

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
FRÉMY ARNAUD	FRÉMY

Nombre d'admis : 1 candidat

CONCOURS EXTERNE - Spécialité ARCHIVES

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
ARNAL APOLLINE	ARNAL
BLANCONNIER JEANNE	BLANCONNIER
BLANDIN ELISE	
GUIGUEN ANTHONY	
HORDE MARION	HORDE
HUBERT ENORA	HUBERT
LAJARA LAURIE	
PAROISSE JULIEN	PAROISSE
PETTON ELODIE	PETTON

Nombre d'admis : 9 candidats

CONCOURS INTERNE - Spécialité ARCHIVES

NOM PRENOM	NOM DE NAISSANCE
BIANNE HANNA	BIANNE

Nombre d'admis : 1 candidat

Nombre d'admis : 32 candidats

Article 2 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 29 septembre 2023

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20230929-14-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2023

Publication le : 29-09-2023



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CP' with a flourish.

Chantal PÉTARD-VOISIN